

# STATIONNEMENT A



La CAPEB Grand Paris vous informe sur les différentes solutions de stationnement à Paris :

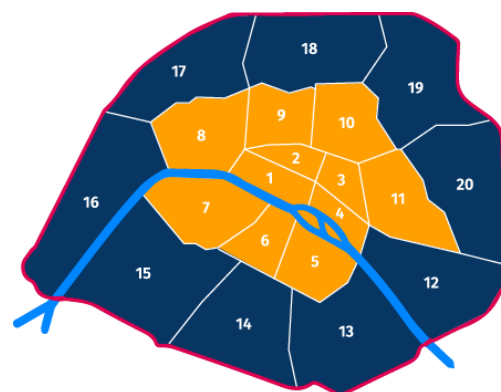
- Le macaron de stationnement
- La carte Pro Mobile
- La carte Pro Sédentaire



Ces cartes vous permettent de stationner à Paris à prix réduits.

Pour rappel, voici les prix du stationnement à Paris lorsque vous êtes « simple visiteur » :

| Durée | Zone 1 (Du 1 <sup>er</sup> au 11 <sup>ème</sup> arrondissement inclus) | Zone 2 (Du 12 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> ) |
|-------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| 1h    | 4€                                                                     | 2,4€                                                |
| 2h    | 8€                                                                     | 4,8€                                                |
| 3h    | 16€                                                                    | 9,6€                                                |
| 4h    | 26€                                                                    | 16,8€                                               |
| 5h    | 38€                                                                    | 25,4€                                               |
| 6h    | 50€                                                                    | 35€                                                 |



# MACARON DE STATIONNEMENT



Vous permet :

- De stationner sur les emplacements de livraison avec affichage du disque pendant la durée nécessaire à la réparation à Paris.
- L'arrêt de votre véhicule pour déposer et reprendre le matériel nécessaire sur les couloirs de bus en sens de la circulation de 09h30 à 13h00 à Paris.

Il est destiné aux artisans et entreprises artisanales du bâtiment effectuant des dépannages urgents à Paris.

La Mairie de Paris accorde un macaron jusqu'à 19 salariés. Le deuxième macaron est attribué à partir de 20 salariés, le troisième macaron est attribué à partir de 29 salariés etc...



Il est gratuit pour les adhérents de la CAPEB Grand Paris et est valable du 01 janvier et 31 décembre.

Il doit être apposé derrière le pare-brise et visible de l'extérieur.

## Conditions d'attribution :

- Siège social parisien
- Code NAF/APE éligible
- Le véhicule ne doit pas dépasser 3,5 tonnes

Tout changement de véhicule entraîne l'obligation d'une nouvelle demande de macaron.

Le véhicule doit obligatoirement être immatriculé dans le département de Paris et la carte grise doit être au nom de la personne inscrite au répertoire des métiers (pour les sociétés commerciales, au nom de la société).

| Exemples de codes NAF/APE |                                                                     |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| 43.21A                    | Travaux d'installation électrique dans tous locaux                  |
| 43.22A                    | Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux               |
| 43.29A                    | Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation |
| 43.29A                    | Travaux d'isolation                                                 |
| 43.31Z                    | Travaux de plâtrerie                                                |
| 43.32A                    | Travaux de menuiserie bois et PVC                                   |
| 43.32B                    | Travaux de menuiserie métallique et serrurerie                      |
| 43.33Z                    | Travaux de revêtement des sols et des murs                          |
| 43.34Z                    | Travaux de peinture et vitrerie                                     |
| 43.91A                    | Travaux de charpente                                                |
| 43.91B                    | Travaux de couverture par éléments                                  |
| 43.99A                    | Travaux d'étanchéification                                          |

## Comment l'obtenir ?

Vous pouvez directement faire votre demande auprès de la CAPEB Grand Paris en vous munissant des pièces suivantes :

- Extrait Kbis de la société ou extrait D1 de moins de 3 mois
- Extrait d'identification du répertoire national des entreprises délivré par l'INSEE de moins de 3 mois
- Certificat d'immatriculation du véhicule
- Dernier bordereau d'URSSAF
- L'original du macaron pour toutes modifications du macaron

**La CAPEB Grand Paris s'occupe des démarches administratives liées au macaron pour vous auprès de la Mairie de Paris.**




Une fois votre dossier complet et vérifié, il sera transmis à la Mairie de Paris. Après validation de la Mairie, le macaron sera disponible sous 3 à 4 jours ouvrés dans nos locaux.

Le renouvellement d'une année sur l'autre se fait automatiquement par nos services. Pensez à nous signaler lorsque vous changez de véhicule.

Si vous recevez un forfait post stationnement (FPS) contactez-nous pour avoir accès à un formulaire de contestation.

## Votre code NAF/APE n'est pas éligible ?

Vous avez la possibilité de le modifier directement sur le site de l'INSEE. [file:///formulaire%20APEN entreprise.pdf](file:///formulaire%20APEN%20entreprise.pdf)

 Pour plus d'informations, n'hésitez pas à demander le guide de la mobilité auprès de notre service juridique.



Gloria LEDI  
Chargée d'accueil ;  
Stationnement à Paris  
01.53.20.69.69  
[accueil@capeb-grandparis.fr](mailto:accueil@capeb-grandparis.fr)



## CARTE PRO MOBILE

Vous permet le stationnement sur les places payantes à Paris pour une durée de 7 heures.

Elle est destinée aux artisans et entreprises artisanales domiciliés à Paris ou petite couronne (92, 93, 94) exerçant à Paris.

**ATTENTION**

La carte grise doit être au nom de la personne inscrite au répertoire des métiers (pour les sociétés commerciales, au nom de la société).

Vous devez faire votre demande sur le site de la Mairie de Paris. <https://www.paris.fr/professionnels/l-entreprise-au-quotidien/stationnement-livraisons-taxis-3510>

### Nouveau :

Vous pouvez demander autant de cartes qu'il y a de véhicules utilitaires dans votre entreprise.

Pour les véhicules de tourisme :

- Moins de 10 salariés : 3 cartes
- Plus de 10 : 1 carte supplémentaire

Vous pouvez cumuler les deux.

### Conditions d'attribution :

- Code NAF/APE éligible
- Le véhicule ne doit pas dépasser 3,5 tonnes



1 carte : **240€/an + 0.50€ par heure de stationnement** dans tout Paris. Elle est dématérialisée, une fois à l'horodateur, veuillez sélectionner la carte PRO Mobile puis rentrez la plaque d'immatriculation du véhicule.

En cas de changement de véhicule vous devez faire une nouvelle demande.



## CARTE PRO SEDENTAIRE

Vous permet de stationner 24 heures consécutives sur les emplacements payant à proximité de votre siège social.

Elle est destinée aux artisans et entreprises artisanales du bâtiment **domiciliées à Paris.**

En cas de changement de véhicule vous devez faire une nouvelle demande.

Il ne peut être délivré **qu'une seule carte** par établissement.



La carte grise doit être au **nom de la personne inscrite au répertoire des métiers** (pour les sociétés commerciales, au nom de la société).

### Conditions d'attribution :

- Code NAF/APE éligible
- Le véhicule ne doit pas dépasser 3,5 tonnes
- Le siège social parisien



1 carte : **45€/an + 1.50€ par jour** de stationnement au tarif unique dans tout Paris. Elle est dématérialisée, une fois à l'horodateur, veuillez sélectionner la carte PRO Sédentaire puis rentrez la plaque d'immatriculation choisie dans l'horodateur.

Vous devez faire votre demande sur le site de la Mairie de Paris. <https://www.paris.fr/professionnels/l-entreprise-au-quotidien/stationnement-livraisons-taxis-3510>

**ATTENTION**



**Bon à savoir :** Ces cartes sont dématérialisées et gratuites pour un véhicule électrique ou fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) ou hybride rechargeable (sans motorisation Diesel ayant un taux d'émission de CO2 < 60g/km). De même, ces véhicules sont exonérés de la taxe de stationnement.